



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-01-22

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 22 janvier 2013 à 19 h 15, sous la présidence du maire Joël Arseneau, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Joël Arseneau, maire  
M. Jean-Jules Boudreau, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M<sup>me</sup> Marie Landry, conseillère du village de L'Étang-du-Nord  
M. Jonathan Lapierre, conseiller du village de Grande-Entrée  
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert

M. Hubert Poirier, directeur général  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Sont aussi présents :

Quelque dix-sept personnes assistent également à la séance.

**R1301-001**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 15 par le maire Joël Arseneau.

**R1301-002**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Marie Landry,  
appuyée par Germain Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 11 décembre 2012
4. Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 17 décembre 2012
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes à payer
7. Correspondance
8. Services municipaux
  - 8.1 Administration
    - 8.1.1 Déclaration d'intérêts pécuniaires des élus
    - 8.1.2 Autorisation d'appel d'offres – Mandat en ingénierie et architecture – Travaux de réfection et de réaménagement de la salle communautaire et de la mairie
    - 8.1.3 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 149 – Attribution de contrat – Groupe électrogène



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-01-22

N° de résolution  
ou annotation

- 8.1.4 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d’offres n° 157 – Attribution de contrat – Fourniture de carburant
- 8.1.5 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d’offres n° 158 – Attribution de contrat – Projet Croisières – Trottoirs de bois
- 8.1.6 Acquisition d’immeuble – CTMA immobilière inc. – Projet d’aménagement d’une place publique dans la zone portuaire de Cap-aux-Meules
- 8.1.7 Acquisition d’immeuble – Les Galeries du port inc. – Projet d’aménagement d’une place publique dans la zone portuaire de Cap-aux-Meules
  
- 8.2 Travaux publics
  - 8.2.1 Dépôt de la programmation – Taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ)
  - 8.2.2 Mandat à BPR – Modification au plan d’intervention – Réseaux d’aqueduc et d’égout
  - 8.2.3 Autorisation d’appel d’offres – Mandat en ingénierie et architecture – Projet d’alimentation en eau potable – Programme TECQ
  
- 8.3 Loisir, culture et vie communautaire
  - 8.3.1 Autorisation relative au dépôt d’une demande d’aide financière – Paysage culturel – Ministère de la Culture et des Communications
  
- 8.4 Développement du milieu et aménagement du territoire
  - 8.4.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d’urbanisme et d’environnement du 5 décembre 2012
  - 8.4.2 Autorisation de signature – Entente de protection et de mise en valeur du site historique de La Grave – Ministère de la Culture et des Communications
  - 8.4.3 Mandat à un notaire – Servitudes – Travaux d’enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques sur le site historique de La Grave
  - 8.4.4 Mandat à un notaire – Droits de passage pour sentier piétonnier – Projet Croisières
  
- 8.5 Réglementation municipale
  - 8.5.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 2002-30 sur la sécurité, paix et ordre dans les endroits publics et applicables par la Sûreté du Québec
  - 8.5.2 Avis de motion – Règlement décrétant des dépenses de 950 000 \$ pour des travaux de réfection et de réaménagement de la salle communautaire et de la mairie et pourvoyant à l’appropriation de deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 950 000 \$ remboursable sur une période de 25 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
  - 8.5.3 Avis de motion – Règlement autorisant une dépense et un emprunt de 3 050 000 \$ pour des honoraires professionnels relatifs à l’établissement de plans et devis, la surveillance ainsi que la réalisation de travaux d’aqueduc soit la construction et le raccordement de nouveaux puits dans le village de Havre-aux-Maisons



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-01-22

8.5.4 Adoption du projet de règlement n° 2013-01 modifiant le Règlement n° 2007-06 sur la rémunération des élus et autres conditions de travail

- 9. Affaires diverses
- 10. Période de questions
- 11. Clôture de la séance

### **PROCÈS-VERBAUX**

**R1301-003**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 11 décembre 2012**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 décembre dernier.

Sur une proposition de Jonathan Lapierre,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

**R1301-004**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 17 décembre 2012**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la dernière séance du comité exécutif de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue le 17 décembre 2012. Le maire Joël Arseneau expose à l'assemblée les sujets qui y ont été traités.

Sur une proposition de Marie Landry,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été présenté et d'entériner les décisions prises lors de cette séance à l'exception de la résolution n° CE-1212-264 relative au chemin Mioussé.

**N1301-005**

### **RAPPORT DES COMITÉS**

#### **Table de concertation sur l'assurance-emploi**

Le maire fait rapport des activités concernant la table de concertation sur l'assurance-emploi. Des rencontres regroupant des représentants des Îles-de-la-Madeleine, de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent et du Nouveau-Brunswick se tiendront pour la mise en place d'une coalition des régions touchées par les mesures annoncées. Le comité souhaite rencontrer madame Diane Finley, ministre des Ressources humaines et Développement des compétences, le 27 février prochain.

**R1301-006**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

La liste des comptes à payer pour la période du 3 décembre 2012 au 9 janvier



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-01-22

2013 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Jonathan Lapierre,  
appuyée par Jean-Jules Boudreau,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 2 640 080,23 \$.

**N1301-007**

### **CORRESPONDANCE**

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

### **SERVICES MUNICIPAUX**

#### **ADMINISTRATION**

**R1301-008**

#### **Déclaration d'intérêts pécuniaires des élus**

Le greffier confirme avoir reçu la déclaration d'intérêts pécuniaires du conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée, Jean-Jules Boudreau.

**R1301-009**

#### **Autorisation d'appel d'offres – Mandat en ingénierie et architecture – Travaux de réfection et de réaménagement de la salle communautaire et de la mairie**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prévoit réaliser des travaux de réfection et de réaménagement à la salle communautaire et de la mairie;

CONSIDÉRANT QUE le plan de réaménagement proposé par l'ingénieur a fait l'objet d'un consensus au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a consulté les comités du village de Cap-aux-Meules qui reconnaissent cette étape comme une mesure transitoire préalable au projet d'aménagement d'une salle communautaire dans l'ancien aréna Wendell-Chiasson;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à un appel d'offres auprès de firmes professionnelles relativement à la confection des plans et devis ainsi qu'à la surveillance des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jonathan Lapierre,  
appuyée par Marie Landry,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-01-22

N° de résolution  
ou annotation

que le conseil autorise le greffier à préparer et lancer des appels d'offres pour des services professionnels relativement aux mandats de confection des plans et devis ainsi qu'à la surveillance des travaux liés au projet de réfection et de réaménagement de la salle communautaire et de la mairie.

Outre le prix, les critères qui serviront à l'évaluation des offres sont les suivants :

- compréhension du mandat, organisation et qualité des documents soumis
- expérience de l'architecte
- compétence et expérience du chargé de projet / professionnel;
- échéancier;
- expérience de la firme dans des mandats liés à la rénovation institutionnelle aux Îles-de-la-Madeleine.

Le comité de sélection mandaté pour effectuer l'analyse des soumissions sera formé des personnes suivantes : la directrice des réseaux publics et services techniques, l'ingénieur municipal ainsi que le greffier.

**R1301-010**

### **Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n°149 – Attribution de contrat – Groupe électrogène**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres n° 149 relatif à l'achat d'un groupe électrogène pour combler ses besoins lors de situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues, soit celles de :

- Hewitt Équipement limitée au prix de 34 421 \$
- L'Atelier mécanique des Îles au prix de 38 550 \$

CONSIDÉRANT QUE les caisses populaires Desjardins des Îles en collaboration avec le Mouvement Desjardins ont signifié leur intérêt à contribuer à hauteur de 75 000 \$ pour l'achat d'équipement (génératrices) répondant à des besoins spécifiques lors des situations d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Marie Landry,  
appuyée par Jonathan Lapierre,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil approuve la soumission concernant la fourniture d'un groupe électrogène portatif, d'une capacité de 100 kW, déposée dans le cadre de l'option 2 par Hewitt Équipement limitée, au prix de 34 421 \$ plus les taxes applicables ainsi que les frais de transport et de mise en marche, et autorise le responsable de l'approvisionnement, Paul Doucet, à signer tout document à cet effet.

que le conseil autorise, en considération du soutien financier de Desjardins, l'acquisition d'un second groupe électrogène auprès du fournisseur retenu précédemment, et ce, aux mêmes conditions.



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-01-22

N° de résolution  
ou annotation

**R1301-011**

**Rapport et dépôt des soumissions – Appel d’offres n°157 – Attribution de contrat – Fourniture de carburant**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé, le 6 décembre 2012, un appel d’offres relatif à la fourniture de carburant pour ses machineries et véhicules;

CONSIDÉRANT l’exigence inscrite aux documents d’appel d’offres soit de fournir un prix incluant l’escompte de la bannière;

CONSIDÉRANT QU’ il y a lieu de modifier les documents d’appel d’offres afin d’y exclure cette exigence;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l’unanimité des conseillers présents

que le conseil rejette toutes les soumissions reçues dans le cadre de cet appel d’offres;

qu’il autorise le responsable de l’approvisionnement, Paul Doucet, à procéder à un nouvel appel d’offres, sur invitation, auprès des détaillants en carburant établis sur le territoire de la municipalité.

**R1301-012**

**Rapport et dépôt des soumissions – Appel d’offres n°158 – Attribution de contrat – Projet Croisières – Trottoirs de bois**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 12 décembre dernier, à un appel d’offres, sur invitation, dans le cadre du projet Croisières relativement à l’aménagement de trottoirs de bois dans les accès situés entre le sentier du Littoral et le chemin Principal à Cap-aux-Meules;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, lors de sa séance tenue le 17 décembre dernier, a autorisé le directeur général, Hubert Poirier, à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme afin de ne pas retarder les travaux;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues (prix incluant les taxes), soit celles de :

Constructions Renaud et Vigneau inc.	89 901,25 \$
Les Constructions des Îles inc.	91 888,02 \$
Constructions G. Chevarie	106 961,24 \$

CONSIDÉRANT l’analyse et la recommandation faites par le comité prévu à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-01-22

N° de résolution  
ou annotation

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Jean-Jules Boudreau,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal retienne l'offre de Constructions Renaud et Vigneau inc., au prix de 89 901,25 \$ taxes incluses;

que l'ingénieur municipal, Jean Hubert, soit autorisé à signer tout document à cette fin.

**R1301-013**

### **Acquisition d'immeuble – CTMA Immobilière inc. – Projet d'aménagement d'une place publique dans la zone portuaire de Cap-aux-Meules**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté, le 13 novembre dernier, le Règlement n° 2012-15 modifiant le règlement d'emprunt n° 2012-14 pour y prévoir, entre autres, une dépense relative à l'acquisition des terrains requis dans le cadre du projet d'aménagement d'une place publique dans la zone portuaire de Cap-aux-Meules;

CONSIDÉRANT les négociations qui ont eu cours avec CTMA Immobilière inc. relativement à l'acquisition de l'immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 4 360 613 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2080.2 m<sup>2</sup>;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Jules Boudreau,  
appuyée par Marie Landry,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de mandater la notaire Annie Leblanc pour procéder à l'enregistrement de l'acte d'acquisition de la partie du lot 4 360 613 du cadastre du Québec, comme décrite au plan préparé par l'arpenteur-géomètre, Jean boucher, en date du 10 septembre 2012, sous sa minute 5897, pour le prix de 191 378,40 \$ plus les taxes applicables;

Cette dépense sera financée à même les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 2012-14 et 2012-15 et par le biais de contributions (dons et commandites).

Dans l'attente de la confirmation des contributions prévues au montage financier, le conseil est autorisé à garantir un montant de 100 000 \$ pour le paiement de cette dépense, dont 50 000 \$ en provenance du fonds de roulement et 50 000 \$ du surplus accumulé.

Le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document à cette fin.





## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-01-22

N° de résolution  
ou annotation

**R1301-014**

**Acquisition d'un immeuble – Les Galeries du port inc. – Projet d'aménagement d'une place publique dans la zone portuaire de Cap-aux-Meules**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté, le 13 novembre dernier, le Règlement n° 2012-15 modifiant le règlement d'emprunt n° 2012-14 pour y prévoir, entre autres, une dépense relative à l'acquisition des terrains requis dans le cadre du projet d'aménagement d'une place publique dans la zone portuaire de Cap-aux-Meules;

CONSIDÉRANT les négociations qui ont eu cours avec Les Galeries du port inc. relativement à l'acquisition de l'immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 4 815 730 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1389.1 m<sup>2</sup>;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Jules Boudreau,  
appuyée par Marie Landry,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de mandater la notaire Annie Leblanc pour procéder à l'enregistrement de l'acte d'acquisition de la partie du lot 4 815 730 du cadastre du Québec comme décrite au plan préparé par l'arpenteur-géomètre, Jean boucher, en date du 10 septembre 2012, sous sa minute 5897, au prix de 225 000 \$ plus les taxes applicables;

Cette dépense sera financée à même les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 2012-14 et 2012-15 et par le biais de contributions (dons et commandites).

Dans l'attente de la confirmation des contributions prévues au montage financier, le conseil est autorisé à garantir un montant de 100 000 \$ pour le paiement de cette dépense, dont 50 000 \$ en provenance du fonds de roulement et 50 000 \$ du surplus accumulé.

Le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document à cette fin.

### **TRAVAUX PUBLICS**

**R1301-015**

**Dépôt de la programmation – Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2010 à 2013*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-01-22

municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jonathan Lapierre,  
appuyée par Jean-Jules Boudreau,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**R1301-016**

### **Mandat à BPR – Modification au plan d'intervention – Réseaux d'aqueduc et d'égout**

CONSIDÉRANT QU' en 2008, la Municipalité a confié à la firme BPR le mandat d'élaborer son plan d'intervention pour les réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QU' il demeure avantageux pour la Municipalité de poursuivre avec cette firme;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs des priorités inscrites à ce plan d'intervention ont été réalisées;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder à la révision et à la mise à jour de ce plan d'intervention pour l'adapter aux projets prioritaires de réfection des infrastructures routières;



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-01-22

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de fournir un tel plan pour l'obtention du financement nécessaire à la réalisation des interventions ciblées;

CONSIDÉRANT QUE la firme BPR a estimé le coût de ce mandat à 7 000 \$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des règles relatives à l'octroi de contrat municipal, ce mandat peut être accordé de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Marie Landry,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise la firme BPR inc. à procéder à la mise à jour du plan d'intervention municipal pour les réseaux d'aqueduc et d'égout;

que cette dépense soit payée à même le fonds d'administration municipal;

la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, est autorisée à signer tout document relatif à ce mandat.

**R1301-017**

### **Autorisation d'appel d'offres – Mandat en ingénierie – Projet d'alimentation en eau potable – Programme TECQ**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prévoit réaliser des travaux d'alimentation en eau potable dans le cadre du programme TECQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une confirmation relativement à l'octroi d'une aide financière de 3 047 894 \$ dans une lettre datée du 11 juin 2010;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à un appel d'offres auprès de professionnels relativement à la confection des plans et devis ainsi qu'à la surveillance des travaux qui seront réalisés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,  
appuyée par Marie Landry,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil autorise la Direction du greffe à préparer et à lancer un appel d'offres public concernant l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés au projet d'alimentation en eau potable dans le cadre du programme TECQ.

Outre le prix, les critères qui serviront à l'évaluation des offres sont les suivants :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-01-22

- compréhension du mandat, organisation et qualité des documents soumis;
- expérience du fournisseur;
- expérience du chargé de projet;
- échéancier;
- expérience de la firme dans des mandats liés à l'exploitation de l'eau potable aux Îles-de-la-Madeleine

Le comité de sélection mandaté pour effectuer l'analyse des soumissions sera formé des personnes suivantes : la directrice des réseaux publics et services techniques, l'ingénieur municipal ainsi que le greffier.

### **LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

R1301-018

#### **Autorisation relative au dépôt d'une demande d'aide financière – Paysage culturel – Ministère de la Culture et des Communications**

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel reconnaît l'importance des paysages pour les communautés;

CONSIDÉRANT l'appel de projets lancé par le ministère de la Culture et des Communications pour aider les communautés à identifier leurs paysages culturels et à en effectuer la gestion;

CONSIDÉRANT QUE les paysages des Îles-de-la-Madeleine représentent un enjeu majeur pour la qualité de vie des Madelinots, le développement agricole et l'industrie touristique;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour la Municipalité de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Paysage culturel;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Marie Landry,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'autoriser le Service loisir, culture et vie communautaire, à déposer, pour et au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Paysage culturel;

d'autoriser le directeur du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Michel Leblanc, à signer tout document donnant plein effet à cette résolution.

La Municipalité contribuera pour un montant de 2 000 \$, provenant du fonds d'administration - secteur loisir, en plus d'octroyer certains services en matière de culture, d'aménagement et de cartographie pour une valeur de 7000 \$.



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-01-22

N° de résolution  
ou annotation

### DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

R1301-019

#### Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 5 décembre 2012

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jonathan Lapierre,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 5 décembre 2012.

R1301-020

#### Autorisation de signature — Entente de protection et de mise en valeur du site historique de La Grave – Ministère de la Culture et des Communications

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire mettre en place des mesures de protection et de mise en valeur du site historique de La Grave;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de sceller un partenariat avec le Ministère de la Culture et des Communications, plus particulièrement en ce qui a trait à l'enfouissement des réseaux câblés et à la protection des bâtiments témoins menacés par les changements climatiques sur le site historique de La Grave;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'autoriser le maire, Joël Arseneau, et le directeur du développement du milieu et de l'aménagement du territoire, Jeannot Gagnon, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente prévue à cette fin.

R1301-021

#### Mandat à un notaire – Servitudes – Travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques sur le site historique de La Grave

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit réaliser, en collaboration avec Hydro-Québec et les entreprises de télécommunications, des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques sur le site historique de La Grave;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire pour la Municipalité d'obtenir des servitudes pour l'emplacement des luminaires, les socles de télécommunications (Télébec et Duclos-



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-01-22

Michaud) ainsi que pour l'emplacement des transformateurs;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention de ces servitudes est une responsabilité de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les plans et descriptions techniques des servitudes ont été préparés par l'arpenteur-géomètre Jean Boucher (dossier n° 5821);

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,  
appuyée par Marie Landry,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal mandate la notaire Maryse Lapierre pour l'enregistrement des servitudes requises aux fins de la réalisation de ces travaux prévus dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés du site historique de La Grave.

Le maire et le greffier sont autorisés à signer tout document relatif à ce dossier.

**R1301-022**

### **Mandat à un notaire – Droits de passage pour sentier piétonnier – Projet Croisières**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet Croisières, de nouveaux accès piétonniers sont en construction entre le chemin Principal et le sentier du Littoral;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs propriétaires ont été approchés en vue d'obtenir une autorisation pour utiliser un droit de passage sur leur terrain donnant accès au sentier piétonnier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la signature d'une entente avec chacun des propriétaires afin de convenir des modalités de gestion et d'utilisation de ces droits de passage;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Jules Boudreau,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de mandater Me Annie Leblanc pour rédiger une entente relative à ces droits de passage en faveur de la Municipalité, à titre gratuit, pour une période de dix ans, avec chacun des propriétaires et en regard des lots suivants :

- 9069-8101 Québec inc.– Partie du lot 3 392 597 du cadastre du Québec
- Les Immeubles du village inc. – Partie du lot 4 664 349 du cadastre du Québec
- Au Débaris – Partie du lot 4 664 350 du cadastre du Québec
- CTMA – Partie du lot 4 436 867 du cadastre du Québec

d'autoriser le maire et le greffier à signer tout document à cette fin.



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-01-22

N° de résolution  
ou annotation

### RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1301-023

**Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 2002-30 sur la sécurité, paix et ordre dans les endroits publics et applicables par la Sûreté du Québec**

La conseillère Marie Landry donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement n° 2002-30 sur la sécurité, paix et ordre dans les endroits publics et applicables par la Sûreté du Québec.

R1301-024

**Avis de motion – Règlement décrétant des dépenses de 950 000 \$ pour des travaux de réfection et de réaménagement de la salle communautaire et de la mairie et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 950 000 \$ remboursable sur une période de 25 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt.**

Le conseiller, Jonathan Lapierre, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant des dépenses de 950 000 \$ pour des travaux de réfection et de réaménagement de la salle communautaire et de la mairie et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 950 000 \$ remboursable sur une période de 25 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt.

R1301-025

**Avis de motion – Règlement autorisant une dépense et un emprunt de 3 050 000 \$ pour des honoraires professionnels relatifs à l'établissement de plans et devis, la surveillance ainsi que la réalisation de travaux d'aqueduc, soit la construction et le raccordement de nouveaux puits dans le village de Havre-aux-Maisons**

Le conseiller, Germain Leblanc, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un Règlement autorisant une dépense et un emprunt de 3 050 000 \$ pour des honoraires professionnels relatifs à l'établissement de plans et devis, la surveillance ainsi que la réalisation de travaux d'aqueduc, soit la construction et le raccordement de nouveaux puits dans le village de Havre-aux-Maisons

R1301-026

**Adoption du projet de règlement n° 2013-01 modifiant le Règlement n° 2007-06 sur la rémunération des élus et autres conditions de travail**

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, le 17 juillet 2007, le Règlement n° 2007-06 relatif à la rémunération des élus et autres conditions de travail;

ATTENDU QUE le règlement prévoit une clause d'indexation qui doit être harmonisée avec les taux établis par le gouvernement du Québec en matière de rémunération et d'allocation de dépenses des élus municipaux;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance ordinaire du 11 décembre 2012;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-01-22

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Jean-Jules Boudreau,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter le projet de règlement n° 2013-01 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

### **Article 1 Modification de l'article 5**

L'article 5 du règlement n° 2007-06 est remplacé par le suivant :

La rémunération de base et la rémunération additionnelle, telles qu'elles sont établies par le présent règlement, seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste en l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent, du pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada.

Ce taux correspondra au taux publié, annuellement, dans la Gazette officielle du Québec pour les minimums et maximums applicables à la rémunération et à l'allocation des dépenses des élus municipaux pour chaque exercice financier subséquent.

### **Article 2 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**N1301-026**

### **AFFAIRES DIVERSES**

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

**N1301-027**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont :

- ❖ Appel d'offres – Groupe électrogène – Demande de vérification concernant le plus bas soumissionnaire si on tient compte du coût d'installation
- ❖ Procès-verbal du comité exécutif – Augmentation de la limite de crédit du directeur général
- ❖ Programme Paysage culturel – Projet local ou pour l'ensemble des Îles-de-la-Madeleine
- ❖ Avis de motion – Règlement d'emprunt de 950 000 \$ pour des travaux de réfection et de réaménagement de la mairie – Moment non propice pour de tels investissements
- ❖ Procédure d'appels d'offres – Publication des contrats sur le site Internet et le site SEAO





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-01-22

- ❖ Problématique d'égout d'une résidence isolée – Mentionne ne pas avoir eu de suivi à sa demande
- ❖ Appel d'offres – Remise pour garage municipal de Cap-aux-Meules.

**R1301-011**

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Marie Landry appuyée par Germain Leblanc, il est unanimement résolu de lever la séance à 20 h 41.

\_\_\_\_\_  
Joël Arseneau, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Lebreux, greffier